
Lecture de diverses adresses de félicitations à la Convention sur ses importants travaux, lors de la séance du 19 floréal an II (8 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Lecture de diverses adresses de félicitations à la Convention sur ses importants travaux, lors de la séance du 19 floréal an II (8 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) p. 146;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_26362_t1_0146_0000_5

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Séance du 19 Floréal An II

(Jeudi 8 Mai 1794)

Présidence de CARNOT

La séance est ouverte à onze heures du matin par la correspondance.

1

Un membre fait lecture de plusieurs adresses de félicitations à la Convention nationale sur ses importants travaux; toutes applaudissent à sa juste sévérité envers les conspirateurs qu'elle vient de faire juger: ces adresses sont envoyées par les sans-culottes de la commune de Feuquières, district de Grandvilliers, département de l'Oise; par les administrateurs des Alpes-Maritimes; par la Société populaire de la commune d'Evron, département de la Mayenne; par la Société républicaine et montagnarde de Vic, département des Hautes-Pyrénées; par la commune de Mont-le-Vignoble, district de Toul, département de la Meurthe; par la Société montagnarde de la commune d'Ussel, chef-lieu du département de la Corrèze; par les administrateurs du district d'Amiens; par les administrateurs du département de la Lozère; enfin, par la Société populaire régénérée de Mirepoix.

La Convention en décrète la mention honorable et l'insertion au bulletin (1).

a

[La comm. de Feuquières, à la Conv.; 16 flor. II] (2).

« Représentants du peuple,

La nature toujours régulière dans ce qu'elle fait, n'a pas donné aux sans-culottes rustiques les talents de la littérature pour exprimer avec énergie leurs sentiments.

Aussi, les vœux des vrais sans-culottes de cette commune, sont de vous féliciter de votre amour pour la patrie, de votre sagesse et de votre courage à désarmer les ennemis de vos lois, pour lesquelles ils sont et seront toujours prêts à sacrifier leur fortune, et verser leur sang. Restez à votre poste! Leur salut vous y invite,

(1) P.V., XXXVII, 50. B^m, 19 flor., 20 flor. et 20 flor. (suppl¹); J. Fr., n° 593.

(2) C 302, pl. 1096, p. 10.

leur confiance est inébranlable car vous n'êtes pas des hommes, disent-ils, mais des dieux! S. et F.»

DUBERT, LECOCQ, GUÉRARD, DE LA DREUX, LIEGROIS, JOLLY, BOURDON, GRAVET, BERQUIER, GRANET, DENOVELLE, JOLLY, BAUDOIN, DESPREZ, LOUIS FRANÇOIS, FLAMANT.

b

[Le départ. des Alpes-Maritimes, à la Conv.; 6 flor. II] (1).

« Représentants du peuple,

Ils ne sont plus ces hommes qui érigeant les vertus en crimes, et les crimes en vertus, voulaient pervertir, corrompre la morale publique et renverser l'édifice sacré de la liberté.

Vous avez purgé l'atmosphère de la République des miasmes pestilentiels.

Vous avez mis la vertu, la justice et la probité à l'ordre du jour, et sitôt le vice, la corruption et le crime ont disparu.

Grâces vous soient rendues, Législateurs, restez à votre poste; vous avez acquis l'amour et la reconnaissance des français.»

VIDAL l'ainé, AUDIBERT, GRIVEL, LEBÉ, BERGOIN, PAYANY fils, CARLOUX, ESMENJAUD.

c

[La Sté popul. d'Evron, à la Conv.; 12 flor. II] (2).

« Représentants,

La Société populaire de la commune d'Evron a vu avec effroi le précipice dans lequel la Convention nationale a été sur le point d'être engloutie par les manœuvres de scélérats qui, couverts du manteau du patriotisme méditaient dans leur cœur la perte de la liberté; elle a été pénétrée d'horreur en apprenant qu'ils voulaient rétablir la royauté sur les cendres des patriotes mais en même temps, elle a été saisie d'admiration en voyant l'énergie que la Convention a déployée dans ces moments difficiles.

Elle a applaudi au jugement de ces fameux coupables, les Danton, les Lacroix, les Hérault

(1) C 302, pl. 1096, p. 11.

(2) C 303, pl. 1110, p. 27.